Communiqué de presse
21 novembre 2018

PALME IFRECOR 2018 : DES ÉLUS DE MARTINIQUE, LA RÉUNION ET NOUVELLE-CALÉDONIE À L'HONNEUR

Mardi 20 novembre, Annick Girardin, Ministre des Outre-mer a dévoilé les trois lauréats 2018 du concours Palme IFRECOR. La cérémonie de remise de la Palme s'est déroulée au Ministère des Outre-mer en marge du Congrès des maires, en présence d'élus ultramarins conviés par la Ministre à cette occasion.

« La valorisation des projets en faveur des récifs coralliens, et plus généralement du développement durable, est aujourd'hui une nécessité », déclare Annick Girardin, ministre des Outre-mer. *« C'est une excellente nouvelle que nous puissions aujourd'hui récompenser l'engagement de ces trois élus investis dans leurs territoires : la Martinique, la Nouvelle-Calédonie et La Réunion. Ces trois lauréats témoignent une nouvelle fois de l'investissement des territoires d'outre-mer pour la protection des récifs coralliens et les écosystèmes qui y sont associés. »*

LES LAURÉATS DE LA 7ÈME ÉDITION

La Palme IFRECOR 2018 est décernée aux projets :

« Protection de la Zone marine protégée du Pothuau » porté par Jean-Marc CARDON, Conseiller municipal en charge de la pêche et des énergies renouvelables au sein de la Commune du Carbet, Martinique

« L'engagement de la ville du Carbet pour le respect de l'environnement et la protection de nos ressources naturelles est un objectif que nous voulons durable pour notre commune. La création de cette zone marine protégée s'intègre dans une politique de protection de notre littoral côtier, de nos fonds marins et de valorisation de la pêche et du tourisme. Ce projet innovant pour le Nord Caraïbe permettra d'améliorer la résilience des coraux et des herbiers, au large d'un site de nidification des tortues marines. Je tiens à remercier chaleureusement Madame la Ministre pour cette reconnaissance nationale qui est pour moi vraiment significative. Elle va nous permettre de redoubler d'efforts pour réduire les impacts sur nos précieux récifs coralliens, herbiers et mangroves », déclare Monsieur Cardon.

« Création et gestion de l'Aire Marine Educative (AME) de la Souris Blanche » porté par Brigitte ABSYTE, Conseillère municipale de la commune de Trois-Bassins, La Réunion

« Pour mettre en œuvre l'Aire Marine Educative de la Souris Blanche, il a fallu créer une dynamique de travail participative impliquant la société civile, les jeunes, la commune, mais aussi les associations d'usagers ou de protection de l'environnement ainsi que des professionnels de la mer et du littoral.
Je reçois donc ce trophée avec gratitude au nom de tous les acteurs engagés dans ce beau projet. En formant les adultes de demain, cette initiative montre la volonté de la collectivité d'adopter une démarche territoriale et durable. Plus qu'une solution à court terme, c'est en effet sur le long terme que nous devons regarder pour préserver l'environnement et par conséquent le bien-être de tous les réunionnais. Ce projet d'AME représente une excellente leçon de citoyenneté, où les élèves sont acteurs et sources de propositions » annonce Madame Absyte.

« Protection forte du Parc Naturel Marin de la Mer de Corail » porté par Philippe GERMAIN, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

« Je suis très honoré de recevoir ce trophée qui couronne un travail de longue haleine. Le Parc naturel de la mer de Corail est un véritable paradis de la biodiversité marine, notamment récifale. Notre devoir de protection nous projette aux niveaux régional et international, nous offrant ainsi l'opportunité de démontrer que la préservation peut aussi être une richesse ; qu'il est possible de valoriser notre espace marin, sans y porter atteinte. Il nous faut donc inventer un nouveau modèle économique qui consiste à observer plutôt qu'à prélever, à valoriser la biodiversité au lieu de l'exploiter. Pour cela, nous devons mobiliser la recherche et l'innovation, favoriser les activités durables et partager cette vision avec nos voisins. À l'avenir, c'est à ce patrimoine que la perception de la Nouvelle-Calédonie devra être associée. », affirme Monsieur Germain.

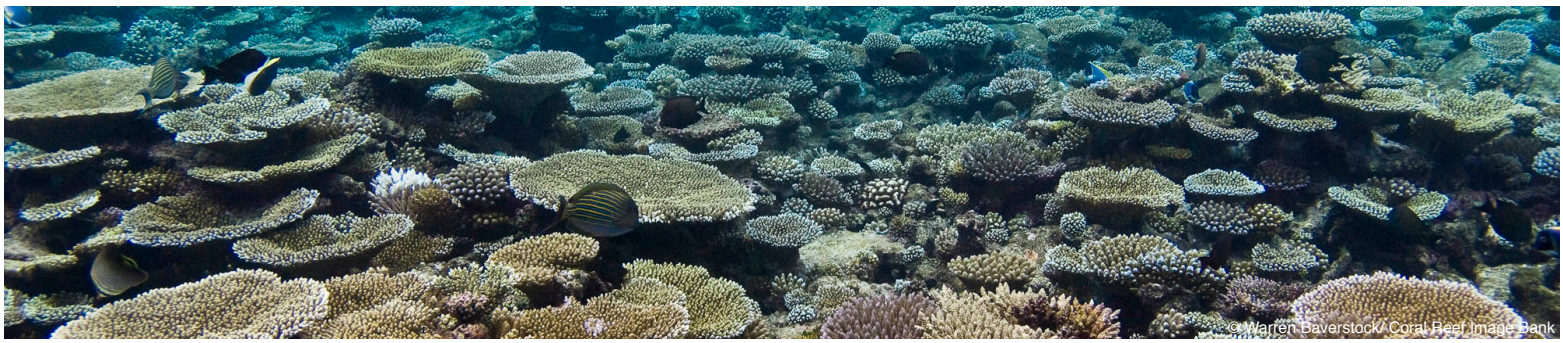

OCÉAN ATLANTIQUE : LA MARTINIQUE

« Protection de la Zone marine protégée du Pothuau »

En Martinique, la Ville du Carbet et des acteurs locaux s'engagent depuis près de deux ans pour protéger la biodiversité marine de la commune. Suite à des réunions de concertation avec les usagers de la caye Pothuau (pêcheurs, association des plaisanciers, clubs de plongée), un plan de balisage a été défini par consensus général. Le plan intègre une zone marine désormais réglementée au Pothuau. Délimitée par des bouées et signalisée par des panneaux informatifs, elle interdit la pêche et le mouillage. Cette mise en réserve a plusieurs objectifs majeurs, comme la protection des habitats et la biodiversité, le rétablissement des stocks de pêcheries surexploités et la diversification des opportunités économiques non-extractives. L'association des marins pêcheurs de la commune et la police municipale sont impliqués pour faire respecter cette zone protégée. Le plan a également permis la mise en place d'un sentier sous-marin pédagogique à l'anse Turin, parcours ludique de découverte qui permet d'éduquer des groupes scolaires martiniquais ou les touristes sur la biodiversité des écosystèmes sous-marins.

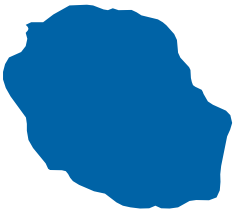

OCÉAN INDIEN : LA RÉUNION

« Création et gestion de l'Aire Marine Educative (AME) de la Souris Blanche »

A La Réunion, la ville de Trois-Bassins et les acteurs locaux s'engagent avec les élèves de CM2 de l'école des Trois-Bassins pour protéger de manière pédagogique l'AME de la Souris Blanche. En plaçant l'école et la société civile au cœur du projet, cette initiative a permis d'éduquer les enfants réunionnais à leurs patrimoines naturel et culturel et fédérer leur gestion durable en les impliquant pleinement. La classe a été ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement ainsi que des professionnels de la mer et du littoral (les pêcheurs, les scientifiques…). Cette démarche est à la fois scientifique, citoyenne et permet de promouvoir la protection de l'environnement marin et la connaissance du patrimoine maritime, y compris des métiers de la mer.

Le projet sera poursuivi pour l'année scolaire 2018 – 2019 dans 3 nouvelles écoles de la Réunion.

OCÉAN PACIFIQUE : LA NOUVELLE-CALÉDONIE

« Protection forte du Parc Naturel Marin de la Mer de Corail »

En 2018, la Nouvelle-Calédonie célèbre les 10 ans d'inscription des lagons de Nouvelle-Calédonie, diversité récifale et écosystèmes associés au patrimoine mondiale de l'UNESCO. En parallèle, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a annoncé une protection élevée de 28 000 km^2 d'espaces marins au sein du Parc Naturel de la Mer de Corail en août, et il y a quelques semaines, à l'occasion de la conférence « Our Océan », le président Philippe Germain a annoncé qu'il s'engageait à placer sous protection élevée 200 000 à 400 000 kilomètres carrés supplémentaires d'ici fin 2019. Ce Parc, crée en 2014, s'étend sur près de 1,3 million de kilomètres carrés, couvrant l'ensemble de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie (hors domaine public maritime des provinces). On y recense plus de 2 000 espèces de poissons, 310 espèces de coraux, plus d'un tiers des récifs vierges (ou « pristine ») de la planète et plus de 149 monts sous-marins ainsi que des canyons, plaines et fosses abyssales.

Depuis son origine, ce Parc naturel est porté activement par M. Philippe Germain, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En 2018, sous son impulsion et sa présidence, aux côtés du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, plusieurs réunions de travail du comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail ont permis d'aboutir à l'adoption par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de plusieurs arrêtés majeurs pour le parc :

- un arrêté validant le plan de gestion 2018-2022 du Parc
- trois arrêtés relatifs à la protection et à la conservation des récifs éloignés.

Le Président Philippe Germain s'est également engagé à créer en concertation d'ici 2020 un comité régional de réflexion autour du parc naturel de la mer de corail avec l'Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu et les Iles Salmon pour une gestion transfrontalière de la mer de corail, joyau du Pacifique à préserver.

LA PALME IFRECOR

Depuis 2011, l'IFRECOR - Initiative française pour les Récifs Coralliens invite à travers son grand concours PALME IFRECOR, les élus de Martinique, Guadeloupe/Saint-Martin, Saint-Barthélemy, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Polynésie Française à se mobiliser pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens, herbiers et mangroves. Ce prix récompense et met en lumière les initiatives, actions et politiques mises en place par les élus des Outre-mer français pour préserver et gérer durablement les écosystèmes coralliens de leurs territoires. Soumis à de nombreuses menaces, ces derniers pourraient disparaître tels qu'on les connaît d'ici 2050.

Cette année, la Palme IFRECOR prend une forme différente des précédentes éditions en récompensant pour la première fois un élu pour chacun des trois bassins océaniques (Indien, Pacifique et Atlantique). Le choix des lauréats 2018 s'est fait en étroite collaboration avec les Comités locaux de l'IFRECOR.

L'ANNEE INTERNATIONALE POUR LES RECIFS CORALLIENS

L'initiative Internationale pour les Récifs coralliens (ICRI) a déclaré 2018 troisième édition de l'Année Internationale pour les Récifs Coralliens (IYOR 2018). L'objectif de cette célébration internationale est double : sensibiliser le grand public sur la valeur des écosystèmes coralliens et leurs écosystèmes associés (mangroves et herbiers), et les menaces qui pèsent sur eux. Ensuite, faciliter les échanges entre acteurs pour favoriser l'émergence de stratégies efficaces de conservation de ces écosystèmes exceptionnels. A cette fin, tout au long de l'année, de nombreuses actions de sensibilisation répondant à cet objectif sont mises en place. A cette occasion, la Palme IFRECOR 2018 porte le label IYOR.

Cette célébration est une réelle opportunité pour mettre en avant internationalement l'engagement et l'investissement des élus d'Outre-mer français en matière de protection des récifs coralliens et/ou mangroves et herbier. Ils méritent d'être récompensés !

A PROPOS DE L'IFRECOR

Depuis 19 ans l'IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens) agit pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens, herbiers et mangroves dans les collectivités françaises d'Outre-mer. Soutenue financièrement par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Outre-mer, l'IFRECOR s'applique à sensibiliser les élus et le grand public à l'importance des récifs coralliens. La mise en œuvre du concours « Palme IFRECOR » est assurée par le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

CONTACTS

Bernardo Sanchez – Presse et Coordination française IYOR 2018 : 01 44 05 73 68 / 06 51 85 62 70 - concours2018@ifrecor.com
Emilie Dupouy – Chargée de communication : emilie.dupouy@uicn.fr
Anne Caillaud – Chargée du Programme Outre-mer : anne.caillaud@uicn.fr

© The Ocean Agency/ Coral Reef Image Bank

UICN | Comité Français

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES OUTRE-MER

AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

ACCD'OM association des communes et collectivités d'outre-mer